

Décision

Générale

colonial

Décision n° 509 décision n° 509 du 2 mai 1960

n° 509

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1960

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

Les études surveillées au cours complémentaire de Djibouti, instituées par la décision susvisée, prennent fin pour compter du 15 mai 1960. L'indemnité allouée au personnel chargé de ces cours est suspendue pour compter de la même date.